Zeitschrift: Schweizerische Geometer-Zeitung = Revue suisse des géomètres

Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres

Band: 12 (1914)

Heft: 5

Vereinsnachrichten: Schweizerischer Geometerverein: Auszug aus dem Protokoll der

Vorstandssitzung vom 18.-19. April 1914, in Bern = Société suisse des géomètres : extrait du procès-verbal de la séance du comité

tenue à Berne, les 18 et 19 avril 1914

Autor: Kreis, A.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A l'occasion de congrès ou d'assemblées, des cartes permanentes, valables $2^{1/2}$ jours, sont délivrés au prix de fr. 2.—. Dans ce cas, le coupon d'entrée qui accompagne le billet de chemin de fer, est remboursé par fr. 1.50. Notre bureau se chargera de cet échange, et les participants recevront une carte permanente en cédant leur coupon et en payant 50 cts. pour parfaire le prix de la carte. Celle-ci sera valable du samedi 6 juin à midi jusqu'au lundi soir 8 juin.

Comme le délai pour retenir des chambres est écoulé, nous vous prions de faire usage du bulletin de commande pour le banquet. Les adhésions seront reçues jusqu'à fin mai.

Le bureau du comité d'organisation se trouve au Café de la Poste, rue Neuve, et sera ouvert le samedi 6 juin, de 2 à 6 h. après-midi, et le dimanche 7 juin, de 7 à 11 h. du matin. C'est dans ce bureau que les cartes permanentes, ainsi que les cartes de banquet et les billets de logement seront distribués.

Le Comité d'organisation.

Schweizerischer Geometerverein.

Auszug aus dem Protokoll der Vorstandssitzung vom 18.—19. April 1914, in Bern.

- 1. Mutationen. Neue Adresse:
- J. Homberger, Grundbuchgeometer, Bureau Forni, Locarno.
- 2. Die Sektion Wallis hat ihre Statuten eingesandt und sich zur Aufnahme als Zweigverein in den S. G. V. angemeldet.

Der Vorstand wird dieses Gesuch in befürwortendem Sinne an die Hauptversammlung leiten.

- 3. Der Jahresbericht und die Jahresrechnung werden verlesen und genehmigt. Letztere schliesst mit einem Defizit von Fr. 86.77 ab.
- 4. Statutenrevision. Um den Kollegen der Westschweiz entgegenzukommen, wird nach ausgiebiger Diskussion beschlossen, den Art. 24 in folgender Fassung der Delegierten- resp. Hauptversammlung zur Genehmigung zu unterbreiten:
- Art. 24. Ein besonderes Reglement, das auf die Eigenart der verschiedenen Landesteile und die speziellen Verhältnisse der

Sektionen Rücksicht nehmen muss, umschreibt die Funktionen der Zentraltaxationskommission; insbesondere regelt dasselbe den Verkehr mit dem Zentralvorstand und den Sektionen; ferner enthält dasselbe eine genaue Arbeitsumschreibung und Kompetenzausscheidung, bestimmt die Höhe der in Art. 9 vorgesehenen Konventionalstrafen und Bussen und ordnet die Verteilung auf die Sektionen und den Zentralverein.

- 5. Einführungskurs. Der in allen Teilen günstig verlaufene Einführungskurs schliesst mit einem mutmasslichen Einnahmenüberschuss von zirka Fr. 1700 ab. Der Vorstand beantragt der Hauptversammlung, diesen Betrag als Fonds für Ausgaben in Bildungsfragen dem Zentralverein zu übermitteln.
- 6. Broschüre Ansermet. Der Vorstand nimmt Einsicht in die von Herrn Aug. Ansermet, Ingenieur und Grundbuchgeometer in Vevey, herausgegebene Broschüre "Le Problème de Snellius", erwirbt einige Exemplare für die Vereinsbibliothek und macht die werten Vereinsmitglieder darauf aufmerksam, dass die sehr interessante Schrift gegen Bezahlung von Fr. 1.— beim Verfasser bezogen werden kann.
- 7. Delegiertenversammlung. Der Vorstand beschliesst, am Tage vor der diesjährigen Hauptversammlung, also am 6. Juni a. c. eine Delegiertenversammlung in Bern zur Statutenberatung und Bereinigung der Wahlvorschläge abzuhalten.

St. Gallen, den 30. April.

Aus Auftrag:
Der Sekretär des S. G. V.
(ad interim)

A. Kreis.

Société suisse des Géomètres.

Extrait du procès-verbal de la séance du comité tenue à Berne, les 18 et 19 avril 1914.

1º Mutations. Nouvelle adresse:

J. Homberger, géomètre du R. F., Bureau Forni, Locarno.

2º La Section Valais a adressé ses statuts au comité et demande à être reçue comme section de la Société suisse des Géomètres.

Le comité préavisera favorablement lors de l'assemblée générale.

3º Il est donné connaissance du rapport de l'exercice écoulé et des comptes annuels; ils sont adoptés. Ces derniers bouclent avec un déficit de fr. 86.77.

4º Revision des statuts. Pour faire droit aux vœux des collègues de la Suisse occidentale, il est décidé après une discussion de soumettre à l'approbation de l'assemblée des délégués et de l'assemblée générale l'art. 24 rédigé comme suit :

"Les attributions de la commission centrale de taxation "sont énumérées dans un règlement spécial qui doit tenir "compte des modes de procéder en usage dans les différentes "parties du pays, ainsi que des conditions spéciales des sec-"tions. Ce règlement détermine en particulier les rapports de "la dite commission avec le comité central et les sections; il "contient en outre une description exacte des travaux qui lui "incombent, délimite ses compétences, et fixe le montant des "pénalités conventionnelles et des amendes prévues à l'art. 9, "montant dont il ordonne la répartition entre les sections et "la société centrale."

5º Cours d'introduction. Les comptes de ce cours réussi en tous points bouclent avec un excédent de recettes présumé de fr. 1700. Le comité propose à l'assemblée générale de verser cette somme à la société centrale, à charge pour elle de constituer un fonds destiné à être utilisé pour tout ce qui concerne les questions se rapportant à l'instruction des géomètres.

6° Brochure Ansermet. Le comité prend connaissance de la brochure publiée par M. Aug. Ansermet, ingénieur et géomètre officiel à Vevey, sur "Le problème de Snellius". Il en achète quelques exemplaires pour la bibliothèque de la société et porte à la connaissance des membres qu'ils peuvent se procurer ce très intéressant travail chez l'auteur, au prix de fr. 1.—.

7º Assemblée des délégués. Le comité décide de tenir, la veille de l'assemblée générale annuelle de Berne, soit le 6 juin prochain, une assemblée de délégués pour la discussion des statuts et des propositions en vue des élections.

St-Gall, le 30 avril.

Par ordre:

Le secrétaire de la S. S. G. (ad interim)

A. Kreis.